

# PROCES –VERBAL

Séance du 4 août 2025

L'An deux mil vingt cinq, le quatre août à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Bruno FOSSÉ, Maire.

## Etaient présents :

Mr FOSSÉ Bruno	Mr HUET Wilfried	Mr LEROY André
Mme LEROY Françoise	Mme HUET Hélène	Mme DUPREZ Annick
Mme DUMAY Emilie	Mr LECOMTE Robert	

Absent(s) excusé(s) : Mme VANSUYT Camille, Mr CLERET Geoffrey

Pouvoir(s) : Mme VANSUYT Camille à Mr LECOMTE Robert

Secrétaire(s) de séance : Mme DUPREZ Annick

## Signature du dernier PV :

Le PV de la séance du 7 juillet 2025 a été signé par le Maire et le sera par le secrétaire de séance à la prochaine réunion.

### **1- DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT** **(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE) :**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

### **2- Approbation du Compte de Gestion 2024 :**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif du budget communal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2024 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **3- Approbation du Compte Administratif 2024 :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à l'élection d'un Président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Considérant** que Monsieur LECOMTE Robert a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2024, et Monsieur FOSSÉ Bruno, Maire, s'est retiré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de gestion,

**Vu** le Compte de Gestion du budget communal de l'exercice 2024 dressé par le Comptable Assignataire, Monsieur HUET Wilfried, premier adjoint au maire, a donné lecture du Compte Administratif 2024,

**Délibérant** sur le Compte Administratif de l'exercice 2024,

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :
  - Résultat de l'exercice 2024 (fonctionnement) : - 9 475,14 €
  - Résultat antérieur reporté : 112 685,62 €
  - Résultat de fonctionnement : **103 210,48 €**
  - Solde d'exécution d'investissement (hors report) : 61 228,24 €
  - Solde du report d'investissement : - 67 460,30 €
  - Solde d'exécution d'investissement (report inclus) : - **6 232,06 €**
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion 2024 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **4- Décision modificative du Budget Primitif 2025 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification au budget primitif, afin de pouvoir recruter des agents contractuels pour le remplacement d'agents titulaires ou contractuels indisponibles, ainsi que régler la dernière facture de travaux de l'église.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

## DECIDE

De procéder à la modification du budget comme suit :

<b>BUDGET PRIMITIF 2023</b>				
ARTICLE	Libellé	Opération	Dépenses	Recettes
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	Réelle	- 19 100,00 €	0,00 €
6413	Personnel non titulaire	Réelle	+ 7 000,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	Ordre		
023	Virement à la section d'investissement	Ordre		
2131	Bâtiments publics	Réelle	+ 12 100,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

### **5- Demande de subvention au titre du « Fonds d'appui aux communes 2022-2025 »**

Travaux complémentaires de l'église de Leforest  
et travaux de réfection de la rampe PMR de la mairie

Le Maire expose au conseil municipal le projet de travaux complémentaires de rénovation de l'église de Leforest, et la réfection de la rampe PMR de la mairie,

Pour un montant estimé à 19 126,27 € HT,

Correspondant aux devis présentés suivants :

- Travaux complémentaires de l'église de Leforest : 13 206,32 €
- Travaux de réfection de la rampe PMR de la mairie : 5 919,95 €

Et le financement se détaillerait de la manière suivante :

- Aide de 40 % du Conseil Départemental de la Somme : 7 650,51 €
  - Aide de 35 % de la DETR 2025 sur la rampe PMR : 2 071,98 €
  - Aide de 25 % de la DETR 2026 sur les travaux de l'église : 3 301,58 €
  - Part revenant à la commune - fonds propres : 9 927,45 €
- (Dont TVA) (3 825,25 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'adopter le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention au titre du « Fonds d'appui aux communes 2022-2025 ».

## **6- Demande de subvention au titre de la DETR 2026** **Travaux complémentaires de l'église de Leforest**

Le Maire expose au conseil municipal le projet de travaux complémentaires de rénovation de l'église de Leforest, et la réfection de la rampe PMR de la mairie,

Pour un montant estimé à 19 000,00 € HT,

Correspondant aux devis présentés suivants :

- Travaux complémentaires de l'église de Leforest : 12 000,00 €
- Travaux de réfection de la rampe PMR de la mairie : 7 000,00 €

Et le financement se détaillerait de la manière suivante :

- Aide de 40 % du Conseil Départemental de la Somme : 7 600,00 €
- Aide de 35 % de la DETR 2026 : 6 650,00 €
- Part revenant à la commune - fonds propres : 8 850,00 €  
(Dont TVA) (3 800,00 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'adopter le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention au titre du « Fonds d'appui aux communes 2022-2025 ».

### **Questions diverses :**

Horaires de la mairie : A partir du 25/08/2025

Lundi 18h et 19h

Jeudi 8h et 9h à une date non précisée pour le moment

Stock du Comité des fêtes :

Des boissons ont disparu. Il serait souhaitable que les marchandises du Comité des fêtes soient stockées ailleurs que dans la salle des fêtes.

La séance est levée à 19h00.

Le secrétaire de séance  
Mme DUPREZ Annick



Le Maire  
M. Bruno FOSSE /

